

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

MAIRIE
de
Saint-Laurent-L'Abbaye

Nombre de Conseillers :

En exercice : **11**
Présents : **08**
Votants : **10**

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 20 mai 2016
Date d'affichage : 20 mai 2016

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MAI 2016

L'An deux mille seize, le vingt-trois mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Laurent-L'Abbaye, s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Jean, Maire.

Présents : FOURNIER Jean, Maire ; SZYMANSKI André ; THOMAS Jean-Marc ; BONIN Patrick ; BIENFAIT Gustave ; CHARVET Michèle ; LEGUAY Jean-Pierre ; PLATEAUX Stéphanie

Pouvoirs : Olivier CHIFFRAY donne pouvoir à Patrick BONIN
Manichanh MANFREDI donne pouvoir à Stéphanie PLATEAUX

Absent : MORLAT Patrice

Madame Stéphanie PLATEAUX a été nommée secrétaire de séance.
Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit.

Suite à la réunion du 19 mai 2016 au cours de laquelle avait été débattu le projet de l'intervention de la SEM (Société d'Economie Mixte) NIEVRE ENERGIES, dans le projet éolien « Vents de Loire », qui n'avait pas obtenu d'approbation, certains membres du Conseil ont recontacté Monsieur le Maire pour obtenir des renseignements complémentaires sur les modalités d'intervention des 2 structures (RES et NIEVRE ENERGIES) en matière de partenariat.

Monsieur le Maire remet à chacun divers documents :

- Compte-rendu d'une réunion du 18 avril 2016 Nièvre Energies et RES reprenant les modalités d'intervention ;
- Caractéristiques des missions proposées par Nièvre Energies en date du 4 mai 2016 ;
- Argumentaires établis par RES pour répondre aux questions les plus fréquemment posées par les habitants ;

10/2016 : ENTREE DE NIEVRE ENERGIES DANS LE PROJET EOLIEN « VENTS DE LOIRE » :

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des orientations gouvernementales en matière de développement des énergies renouvelables, la Société d'Economie Mixte Nièvre Energies, 7 place de la République 58000 NEVERS, et la société RES, 330 rue du Mourelet, ZI de Courtine, F- 84000 AVIGNON, sont actuellement à l'étude d'un éventuel partenariat pour le projet éolien en développement sur des terrains privés du territoire de la Communauté de Communes Loire & Vignoble. La S.E.M. Nièvre Energies a été créée à l'initiative du Syndicat Intercommunal d'Energies d'Equipement d'Environnement de la Nièvre afin de permettre aux collectivités locales du Département de disposer d'une structure à même de pouvoir investir sur leur territoire dans des projets de production d'énergies renouvelables qu'il s'agisse d'éolien, de méthanisation, de photovoltaïque ou autres sources.

Considérant que le projet éolien en cours sur le territoire communal doit constituer un élément structurant dans le développement de la Commune et de l'Intercommunalité, de par ces incidences fiscales et économiques,

Considérant qu'un financement d'une partie du parc éolien par les collectivités et les habitants est envisageable, par l'intermédiaire de la S.E.M. Nièvre Energies constituée à cet effet,

Considérant que la S.E.M. Nièvre Energies s'engage à associer les habitants et les collectivités locales de manière significative pendant l'instruction, le financement du projet, et l'exploitation du parc pour faciliter la prise en compte de la concertation locale,

Considérant que la S.E.M. Nièvre Energies s'engage à garantir un partenariat exemplaire avec RES et assure les collectivités locales de la pérennité de sa présence à travers ses principaux actionnaires dont le SIEEEN,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, (2 contre, 7 pour) :

- **d'émettre** un avis favorable à cette proposition
- **d'autoriser** la S.E.M. Nièvre Energies à entreprendre les démarches nécessaires inhérentes à la mise en place d'un partenariat avec RES
- **d'émettre** un engagement d'entrer au sein de la S.E.M. Nièvre Energies pour l'acquisition d'une part, soit 100€ et ainsi de se mettre en capacité d'investir dans le parc éolien.

Sous-préfecture de Cosne-sur-Loire : reçue le 31 mai 2016

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

La séance est levée à 20 heures 00.

Jean FOURNIER :

André SZYMANSKI :

Jean-Marc THOMAS :

Gustave BIENFAIT :

Patrick BONIN :

Michèle CHARVET :

Pour Olivier CHIFFRAY :
Patrick BONIN

Jean-Pierre LEGUAY :

Pour Manichanh MANFREDI :
Stéphanie PLATEAUX

Stéphanie PLATEAUX :